

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 55 (1929)
Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de 113 % (980 kW au lieu de 460 précédemment) par rapport au groupe Francis substitué, dans lequel le couple moteur était transmis de la turbine à l'alternateur par l'intermédiaire d'un engrenage conique. Enfin substitution, décidée en 1929, de turbines *Kaplan*¹ (1800 ch ; 125 t : m) aux turbines Francis des groupes II et III de l'ancienne centrale. Ces nouvelles turbines Kaplan, à axe vertical, dont la mise en service est prévue pour le commencement de l'année prochaine, constitueront la première grande installation de ce système faite en Suisse et qui restera telle jusqu'à l'ouverture à l'exploitation de l'usine de Ryburg-Schwörstadt (4 turbines Kaplan de 35 000 ch chacune).

La production annuelle d'énergie des Usines « communales » de Wynau a quintuplé durant le premier quart de siècle de leur existence : 7 381 688 kWh en 1903 (correspondant à une recette de 332 934 fr.) et 35 955 620 kWh en 1928 (correspondant à une recette de 1 673 261 fr.).

SOCIÉTÉS

Fédération des Associations, Sociétés et Syndicats français d'ingénieurs.

Il a été constitué une Fédération dite « Fédération des Associations, Sociétés et Syndicats français d'ingénieurs » ayant pour but :

1° D'établir entre les Groupements adhérents une liaison pour l'étude en commun de toutes les questions touchant les intérêts généraux et les intérêts professionnels des ingénieurs français, étant entendu que lesdits groupements conservent leur autonomie et leur entière liberté d'action en ce qui concerne leurs intérêts spécifiques et leurs intérêts corporatifs particuliers ;

2° Dans le cadre ainsi défini, de coordonner les moyens d'action, et généralement de prendre toutes mesures appropriées pour faciliter aux groupements adhérents l'exercice de leurs devoirs et de leurs droits, ainsi que la défense de leurs intérêts collectifs ;

3° D'intervenir, notamment auprès des Pouvoirs publics, pour obtenir que ces intérêts, intimement liés à ceux du pays, aient une représentation équitable dans les organismes nationaux et internationaux et dans les manifestations d'ordre économique et social intéressant particulièrement l'ensemble des ingénieurs.

Les Groupements fondateurs sont les suivants :

La Société des Ingénieurs Civils de France ;

Les Associations Amicales d'Anciens Elèves : de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures ; de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, de Paris ; de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, de Saint-Etienne ; de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées ; des Ecoles Nationales d'Arts et Métiers ; de l'Ecole Supérieure d'Electricité ; de l'Ecole de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris ; de l'Institut National Agronomique ; de l'Institut Industriel du Nord de la France.

En dehors de ces groupements fondateurs, tout groupement devra, pour devenir membre de la Fédération, être agréé par le Conseil fédéral à la majorité des deux tiers des voix exprimées et le nombre de celles-ci ne pouvant être inférieur à la moitié du total des voix des Groupements adhérents.

¹ Construites par les Ateliers des Charmilles, à Genève.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Rapport de gestion pour l'exercice 1928.
(1^{er} janvier au 31 décembre.)

1. Mutation dans l'état des membres.

Au cours de l'année 1928, la S. I. A. a eu le regret de perdre les vingt-six membres dont les noms suivent :

Emil Baur, architecte, Zurich.
J. Bœlsterli, ing. mécan., Neuhausen.
Nicolas Cagianut, ingénieur, Berne.
Henry Eberlé, architecte, Passavant (France).
Prof. Dr Fliegner, ingénieur, Lugano.
Henri Geinoz, ing. électricien, Fribourg.
Franz Glogner, ing. mécan., Lucerne.
Jul. Henrici-Daverio, ing. mécan., Zurich.
Adolphe Herzog, ingénieur, Bâle.
J.-J. Honegger, architecte, Zurich.
Franz Keller, ingénieur, Lucerne.
Ernest Lambelet, architecte, La Chaux-de-Fonds.
Walter Kindler, ing. civ., Bienne.
Dr phil. A. Leumann, ingénieur, Bâle.
Rudolf Linder, architecte, Bâle.
Théodor Lutz, architecte, Bâle.
Camille Martin, architecte, Genève.
Arthur Sesseli, ing. cantonal, Soleure.
Othmar Schnyder, architecte, Lucerne.
William Simon, architecte, Zurich.
Ad. Stähelin, architecte, Bâle.
E. Stickelberger, ingénieur, Bâle.
M. Trzcinski, ingénieur, Baden.
Henry Verrey, architecte, Lausanne.
C. Wetzel, ingénieur, Zurich.
Raoul de Wurtemberg, architecte, Genève.

Notre Société gardera des défunts un souvenir respectueux.

2. Comité central.

Le Comité central a eu huit séances en 1928. Outre de nombreuses affaires courantes, il a étudié des questions importantes, dont voici l'essentiel.

Se basant sur le rapport de la commission chargée en son temps de l'étude de la régularisation du Lac Léman, le Comité central a adressé, le 23 octobre 1928, une pétition au Conseil fédéral exprimant le vœu de compléter encore les bases techniques et économiques, pour éclairer plus à fond cet ensemble de questions.

Par un deuxième rapport au Conseil fédéral, en date du 22 mai 1928, le Comité central, d'accord avec l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, appuie une résolution de la Section de Zurich, tendant à l'aménagement de torrents sur les rives du Rhin dans le canton des Grisons. Nous avons eu la satisfaction de voir ces vœux approuvés par la majorité de la Commission du Conseil national.

Le Comité central s'est en outre intéressé à la nomination d'un nouveau professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique fédérale et a eu l'occasion, au cours d'un entretien avec M. le professeur Rohn, président du Conseil d'Ecole, d'exposer les désirs de la S. I. A.

Nous avons reçu au cours de l'exercice passé, de nombreuses plaintes relatives à l'application de nos règlements de concours. Elles ont fait l'objet d'un examen sérieux du Comité central, en collaboration avec la nouvelle commission des règlements de concours. La notice relative aux règlements des Concours d'architecture, Norme N° 105, a été adoptée, et son application a fait le sujet d'une discussion approfondie à l'assemblée des délégués, à Fribourg.

La question toujours actuelle, des travaux gratuits des ingénieurs, a été l'objet de plusieurs discussions et les résultats des enquêtes sur les conditions particulières aux différentes branches ont été collationnées pour servir de base à une discussion en assemblée générale.

Le Comité central a entrepris au cours de l'année passée de régler sur de nouvelles bases les rapports entre la direction de la S. I. A. et la « Schweizerische Bauzeitung », et il espère que les pourparlers en cours avec M. Jegher recevront sous peu une solution équitable et satisfaisante.